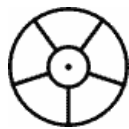


Meilleurs vœux d'Auroville à tous les hommes de bonne volonté.

*Sont invités à Auroville tous ceux qui ont soif de progrès et aspirent à une vie plus élevée et plus vraie.
(Invitation de la Mère, 28 février, 1968)*

Vivre à Auroville

Procédure d'inscription – août 2010



Service des Admissions

1. Service des Admissions

Au début d'Auroville, Mère approuva personnellement les demandes de ceux qui voulaient vivre à Auroville. En 1968, elle suggéra 'l'idée d'un bureau d'informations afin que ceux qui seraient intéressés par l'idée d'Auroville puissent se renseigner sur le travail qui est à faire et quel personnel est recherché.' Depuis 1973, la procédure d'admission a subi de nombreux changements. Actuellement, les admissions sont sous la responsabilité de «l'Entry service» (Service des admissions).

Fonctions

Le Service des admissions fournit des informations et facilite l'intégration de ceux qui désirent vivre à Auroville.

Les fonctions principales de ce service sont :

1. Fournir des informations à ceux qui désirent joindre, vivre et travailler à Auroville
2. Traiter les demandes d'admission
3. Faciliter l'intégration des Nouveaux Arrivants
4. Annoncer dans les News (journal d'Auroville) les Nouveaux Arrivants afin qu'ils soient acceptés comme Membres de l'Assemblée des Résidents d'Auroville.

Equipe actuelle

L'équipe actuelle a pris ses fonctions le 2 novembre 2009 pour un mandat de 3 ans.

Contact

Service des Admissions
Hôtel de Ville – Bâtiment MMC
Auroville, TN 605 101 INDE
Tél : +91 413 2622

Email : entryservice@auroville.org.in

Site web : www.auroville.org.in/entry

Entry Service
Town Hall - Multimedia
605101 Auroville Tamil Nadu Inde

Horaires d'ouverture

Le bureau du Service des Entrées est ouvert lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

2. Vue d'ensemble de la Procédure

Le Service des Entrées examine les demandes pour vivre à Auroville en tenant compte des aspects généraux suivants :

- Engagement envers les idéaux d'Auroville
- Contribution potentielle au travail de développement d'Auroville
- Capacité à s'adapter à un environnement multi-culturel
- Organisation d'un hébergement

Actuellement nous encourageons spécialement les jeunes gens et les gens avec des compétences spéciales telles la médecine, les services médicaux, l'enseignement, l'agriculture, la construction, la planification urbaine, les technologies de l'information, la gestion et le développement communautaire, etc.

Nous encourageons aussi spécialement les gens des nationalités qui ne sont pas encore représentées ou sont sous-représentées dans notre population.

Etapes clés	Actions
1. Invité	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer Auroville et participer en tant que bénévole • Suivre un programme d'orientation • Bénévole dans une activité professionnelle
2. Rencontrer le Service des Entrées	<ul style="list-style-type: none"> • Retirer un Formulaire de Demande • Soumettre sa Demande avec les documents requis • Arranger un rendez-vous avec le Service des admissions • Assister à une réunion d'introduction • Si nécessaire, demander une Lettre de Recommandation (seulement pour les non-Indiens)
3. Nouvel Arrivant	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre les responsabilités de Nouvel Arrivant à temps complet • Participer au développement d'Auroville à travers le travail • Suivre le Programme de Nouvel Arrivant • Découverte d'Auroville
4. Obtenir sa Recommandation	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des références en provenance de son lieu de vie et de son lieu de travail • Présenter un formulaire et des références d'auto-évaluation • Obtenir une extension de visa, si applicable • Assister à la Réunion finale • Obtenir une carte de Résident/Membre, si accepté
5. Engagement en tant qu'Aurovillien	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des responsabilités à plein temps en tant que résident d'Auroville / membre d'Auroville

Formulaire de demande :

Dans le cas des familles, chaque adulte doit remplir un formulaire individuellement. Utiliser un *Formulaire pour Personnes Accompagnantes* séparé pour les enfants, parents, partenaire et autres personnes qui doivent rester avec vous à Auroville.

Apporter le *Formulaire de Demande* complété et signé au bureau. Ces documents ne doivent pas être envoyés par email.

Apporter les documents suivants au Bureau des Admissions pendant les heures d'ouverture :

- § 4 photos de passeport
- § 3 photocopies du passeport
- § Photocopie d'une carte d'identité valide
- § 3 Photocopies du visa OCI/PIO
- § Photocopie d'une assurance maladie
- § Lettre de l'employeur
- § Trois références d'Auroviliens(nes) (domicile, travail, activité)
- § *Lettre du Service du logement*
- § *Scolarisation – Lettre d'admission*
- § *Orientation – date du programme*

Important : une demande incomplète est susceptible de retarder de plusieurs semaines le rendez-vous pour la réunion d'introduction. Assurez-vous donc que vous avez tous les documents et que le formulaire soit correctement rempli et signé.

Si vous êtes accepté à intégrer Auroville, vous recevrez une **Lettre de Recommandation** signée par le Secrétaire de la Fondation d'Auroville, afin d'obtenir un visa, si vous n'êtes pas un citoyen indien ou ne possédez pas de carte PIO/OCI. Dans certains cas, il se peut que vous ayez à rencontrer le Secrétaire en personne. La **Lettre de Recommandation** est valide pour une période de 3 mois à partir de la date d'émission. Avec cette lettre, pour obtenir un visa, vous irez à l'Ambassade de l'Inde de votre pays de résidence. Dès votre retour en Inde, vous devez faire la demande d'un permis de résidence.

A votre retour à Auroville, vous devrez remplir certaines démarches avant de vous installer dans votre maison et de commencer votre travail.

1. Démarches : aller au Service des Résidents

Selon la législation du Gouvernement de l'Inde, dans les 24 heures après votre arrivée en Inde, vous devez présenter les documents suivants au Service des Résidents :

- § 2 copies du **formulaire d'arrivée**
- § 2 copies de la page photo de votre passeport
- § 2 copies de la page visa indien de votre passeport (qui comporte le tampon de la date d'arrivée)

Ces documents devront être envoyés au Secrétaire de la Fondation d'Auroville, qui vous remettra un **Certificat de Résidence** (dans les 2 jours). Vous devrez alors, dans les 14 jours suivant votre retour, présenter les documents suivants au RRO (Bureau Régional des Enregistrements), à Pondichéry (9:30-12:30 lundi-vendredi) :

- § Demande d'enregistrement des étrangers
- § Copie de la page photo de votre passeport
- § Copie de la page de visa indien de votre passeport (qui comporte le tampon de la date d'arrivée)
- § 2 Photos d'identité
- § Certificat de Résidence

Après avoir présenté ces documents, le RRO vous donnera un rendez-vous pour récupérer votre Permis de Résidence. Cela prend généralement environ 30 jours pour obtenir le Permis de Résidence à partir de la date de dépôt des documents.

Le Permis de Résidence vous permet de vivre à Auroville en tant que travailleur bénévole pour une période d'un an. Celui-ci peut être renouvelé chaque année jusqu'à trois fois (un maximum d'un an à chaque fois) après quoi vous devrez retourner dans votre pays d'origine pour renouveler votre visa.

Ce Permis de Résidence ne vous autorise pas à prendre un emploi en Inde. Vous devez vivre et travailler à Auroville uniquement.

A chaque fois que vous voyagez en dehors de l'Inde (même pour de courts séjours), vous devez remplir un **formulaire de départ** au Service des résidents (Visa) avant de quitter Auroville et un **formulaire d'arrivée** dès votre retour.

Les citoyens indiens et les détenteurs de carte PIO et OCI n'ont pas besoin de se faire enregistrer auprès du RRO ni d'obtenir un Permis de Résidence. Néanmoins, les détenteurs de carte PIO doivent se faire enregistrer auprès du RRO si leur séjour excède 180 jours.

Après avoir récupéré votre Permis de Résidence, vous devrez en remettre une copie au Service des Résidents qui le mentionnera sur une *fiche d'enregistrement*.

Tous les détenteurs de carte PIO et OCI, y compris les citoyens indiens, doivent informer le Service des Résidents quand ils arrivent et quittent Auroville.

2. Aller au Service Financier

Vous devrez remplir un document sur les conditions matérielles nécessaires à la poursuite de votre démarche de Nouvel Arrivant et vous présenter au Service Financier pour régler les différents paiements.

FRAIS OBLIGATOIRES

Frais d'enregistrement (non remboursable) : 8000 Rs par adulte/1000 Rs par enfant (écolier).

Fond de Rapatriement (uniquement pour les non-Indiens) : 1000 Rs

Dépôt de billet retour, si valable (uniquement pour les non-Indiens)

(Un montant équivalent à un billet retour vers votre pays d'origine doit être déposé. Cet argent est remboursable à la fin des trois ans quand un visa à long terme est obtenu ou sera remboursé si le Nouvel Arrivant choisit de quitter Auroville).

Contribution mensuelle au Fond Central d'Auroville : 2400 Rs par mois (valable pour tous les Nouveaux Arrivants et Membres de l'Assemblée des Résidents) seront automatiquement prélevés sur votre compte au début de chaque mois.

Après que vous ayez payé les frais obligatoires, le Service Financier émettra une *fiche d'enregistrement* et ouvrira un « *Compte Pour Tous* » en tant que Nouvel Arrivant. Votre numéro de compte de Nouvel Arrivant remplacera votre numéro de « compte visiteur ».

Normalement, vous n'avez pas besoin de compte bancaire pour vos besoins personnels. Des versements en provenance de l'étranger ou d'Inde peuvent être directement faits sur votre compte Pour Tous. Ainsi vous pouvez arranger à la fois des paiements internationaux et domestiques via votre compte. Adressez-vous au Service Financier pour plus de détails.

3. Aller au Service du logement

Vous devrez enregistrer votre lieu de résidence auprès du Service du logement qui vous **enregistrera**.

4. Aller au Service des Admissions

Vous présenterez la *fiche d'enregistrement* dûment signée par les Services Financier et du logement au Service des Admissions. A la suite de ces démarches, vous serez proposé comme Nouvel Arrivant dans News and Notes. Si aucune objection n'est faite, une *carte de Nouvel Arrivant* vous sera remise. Vous devrez montrer cette carte pour avoir accès aux divers services d'Auroville. Votre période de Nouvel Arrivant commence à la date de délivrance de cette carte. Vous commencez alors officiellement votre de Nouvel Arrivant.

Suggestion

Au sein du bâtiment de la Cuisine Solaire se trouvent divers équipements utiles pour vos besoins quotidiens. Vous pouvez joindre le nouveau Pour Tous (PTDS) pour divers achats et prendre vos repas le midi à la Cuisine Solaire. Le projet Nandini propose des vêtements basiques contre une

contribution mensuelle. Au Free Store, vous pouvez prendre et laisser des habits ou divers objets encore en bon état.

3. Participer à la vie d'Auroville en tant que Nouvel Arrivant

- **Participer au développement d'Auroville à travers le travail**

Il est attendu des Nouveaux Arrivants qu'ils travaillent à temps complet durant leur période de Nouvel Arrivant. Un(e) Nouvel(le) Arrivant est sensé travailler au moins 35 heures par semaine (une moyenne de 6 heures par jour, du lundi au samedi). Travailler pour son personnel développement n'est pas considéré comme travailler pour la communauté. Il leur est conseillé de prendre un travail reconnu par le Service des Admissions dans un but d'intégration (*voir la liste des lieux de travail*).

Les Nouveaux(elles) Arrivants doivent obtenir un rapport d'Activité de la part du porteur du projet de votre lieu de travail. Un résumé de la durée de votre période et de votre contribution de travail fera partie de votre auto-évaluation pour une éventuelle nomination en tant que Membre de l'Assemblée des Résidents.

En tant que Nouvel(le) Arrivant, vous devez rester à Auroville durant toute la durée de votre période d'intégration d'un an. Au cours des années, il a été observé que passer une année entière à Auroville, et expérimenter toutes les saisons, y compris les mois les plus chauds, aide les gens à clarifier leur motivation et leur engagement, facilitant ainsi leur processus d'intégration.

Si un Nouvel Arrivant doit quitter Auroville pendant sa période de Nouvel Arrivant pour une circonstance exceptionnelle, la durée de son absence sera ajoutée à sa période de Nouvel Arrivant. IL ou elle devra informer le Service des Admissions à chaque fois qu'il/elle quitte Auroville pour plus de deux mois.

Assister au Programme d'Orientation des Nouveaux Arrivants

Le Service des Admissions soutient un programme pour Nouveaux Arrivants afin de faciliter l'intégration des Nouveaux Arrivants dans de la vie de la communauté. Tous les Nouveaux Arrivants sont encouragés à y participer afin d'y rencontrer d'autres Nouveaux Arrivants, trouver du travail, visiter les communautés/unités et pour partager des expériences.

Si vous souhaitez avoir une *Personne Contact* pour vous conseiller durant votre processus d'intégration, le Service des Admissions peut vous aider à en trouver une.

Présenter une Auto-évaluation provisoire

Après six mois de travail, vous devrez présenter une Auto-évaluation (formulaire disponible) au Service des Admissions. Après réception de celui-ci, vous serez reçu par un membre du Service des Admissions pour étudier votre processus d'intégration et vous donner des instructions sur les prochaines étapes.

4. Présentation à la communauté

Assister à la Réunion finale avec le Service des Entrées

Le Service des Admissions planifiera une réunion avec le Nouvel Arrivant avant de présenter son nom à la communauté à travers le journal d'Auroville.

Obtenir une Carte de Membre de l'Assemblée des Résidents

Après approbation en tant que Membre de l'Assemblée des Résidents par le Secrétaire de la Fondation d'Auroville (dans les 30 jours), le Service des Admissions en informera le Service des Résidents, qui ajoutera votre nom à la Master Liste des Résidents. Il vous sera remise une carte de Membre de l'Assemblée des Résidents.

Vous êtes alors officiellement un Membre de l'Assemblée des Résidents et vous pouvez prendre des responsabilités dans le développement d'Auroville.

5. Annulation du Statut de Nouvel(le) Arrivant

Le Service des Admissions peut annuler le statut de Nouvel Arrivant s'il s'avère qu'une ou plusieurs conditions pour vivre à Auroville n'ont pas été remplies. Dans un tel cas, une procédure d'appel est envisageable.

+++

Auroville a été créée pour réaliser l'idéal de Sri Aurobindo qui nous enseigna le Karma Yoga.

Auroville est pour ceux qui désirent pratiquer le Yoga du travail.

Vivre à Auroville signifie pratiquer le Yoga du travail.

Ainsi tous les Auroviliens doivent prendre un travail et le pratiquer comme du Yoga. Blessings.

(Dernier message de La Mère à Auroville, 27 mars 1973)